



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ORNAISONS

Séance du 15 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le quinze du mois d'avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal de la commune d'ORNAISONS, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, en mairie provisoire au 8 av. St Marc pendant les travaux de la mairie, sous la Présidence de François RICHARD, Maire.

Présents : Claudine ANDOQUE - Rémi CASTY - Claire CHAOUAT - Éric GALEYRAND - Catherine GARCIA - Sébastien GASPARIINI - Elsa GIOVANNINI - Marjorie MORALES - Michèle OFFRET - François RICHARD - Pascal SALVADO - Xavier SOLER - Fanny TISSEYRE

Procurations : Malik MEKHATRIA à Sébastien GASPARIINI ; Pascal SERRES à Fanny TISSEYRE

Absents non représentés : - néant -

Désignation des secrétaires de séance (art. L2121-15 CGCT) : Catherine GARCIA et Elsa GIOVANNINI

Nombre de membres en exercice : 15	Votes pour : 15
Nombre de membres présents : 13	Votes contre : 0
Nombre de suffrages exprimés : 15	Abstentions : 0
Mode de scrutin : scrutin ordinaire à main levée	Date de la convocation : le 8 avril 2026

Délibération n°2026_20

SYNDICATS INTERCOMMUNAUX : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS

Rapporteur : François RICHARD, Maire

À la suite du renouvellement des membres de l'assemblée délibérante, il convient de désigner les délégués de la commune auprès des syndicats intercommunaux suivants :

- SYndicat Audois D'Énergies et du Numérique -SYADEN-
- Syndicat mixte Réseau Solidarité eau 11 -RéSeau11-
- Syndicat du bassin Orbieu-Jourres
- Syndicat mixte ouvert du Canal de Luc Ornaisons Boutenac
- Association syndicale autorisée (ASA) du Canal de Luc Ornaisons Boutenac

Le conseil municipal, ouï l'exposé de son rapporteur, et après en avoir délibéré :

DÉCIDE

De désigner les délégués comme suit :

ORGANISMES	TITULAIRE	SUPPLÉANT.E
SYADEN	Sébastien GASPARIINI	Fanny TISSEYRE
RéSeau11	François RICHARD	Éric GALEYRAND
Syndicat du Bassin Orbieu-Jourres	Fanny TISSEYRE	Claire CHAOUAT
Syndicat Canal Luc/Ornaisons/Boutenac	Fanny TISSEYRE	Éric GALEYRAND
ASA Canal Luc/Ornaisons/Boutenac	Fanny TISSEYRE	néant

Fait et délibéré en séance le 15 avril 2026.

Les Secrétaires de séance,
Catherine GARCIA Elsa GIOVANNINI

Le Maire,
François RICHARD

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 011-211102678-20260415-D2026_20-DE

M. Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (6, rue Pitot 34063 MONTPELLIER CEDEX 2 ; Téléphone : 04 67 54 74 10 ; Fax : 04 67 54 74 50) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>